

Département
de la Moselle

Nombre de conseillers élus : 15

Arrondissement
de Thionville

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents ou
représentés : 12

Sous la présidence de Monsieur Jean SCHWENCK, maire.

Présents : MM. Jean SCHWENCK, R. SCHWENCK, HANDRICK, URBINSKI,
LEIDIG, ANDRE, HERRMANN
Mmes WOLSKI, BOCK, NEEF

Arrivée de M. HERRMANN à 19h15 pour le point N° 106

Absent(es) excusé(es) : MME ORTH qui a donné procuration à M. ANDRÉ
M. MULLER qui a donné procuration à M. Rémi
SCHWENCK

Absent(s) : MM MERSCH, JUNGER

98. Compte administratif principal 2012 (sous la présidence de M. R.SCHWENCK)

Le conseil municipal approuve le compte administratif de 2012 dressé par le Maire.

Recettes d'investissement	558 912.94 €	Recettes de fonctionnement	669 453.32 €
Dépenses d'investissement	1 698 750.89 €	Dépenses de fonctionnement	518 996.41 €
Reports N-1	1 562 485.07 €	Reports N-1	430 079.43 €
Excédent d'investissement	422 647.12€	Excédent de fonctionnement	580 536.34€
Pour information : Restes à Réaliser Dépenses d'investissement	1 545 408.05 €		
Pour information : Restes à Réaliser Recettes d'investissement	756 944.00 €		

Délibérant sur cet excédent de fonctionnement de 580 536.34 €, le conseil municipal décide de virer la somme de 365 816.93 € à la section d'investissement (compte 1068) et d'affecter la somme de 214 719.41 € en section de fonctionnement Exercice 2013 (ligne 002).

Vote pour : 10

Abstention :

Vote contre :

99. Compte de gestion principal 2012

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion principal 2012, dressé par le percepteur, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote pour : 10

Abstention :

Vote contre :

100. Compte administratif Service eau 2012 (sous la présidence de M. R.SCHWENCK)

Le conseil municipal approuve le compte administratif de 2012 dressé par le Maire.

Recettes d'investissement	10 772.12 €	Recettes d'exploitation	11 233.54 €
Dépenses d'investissement	11 092.42 €	Dépenses d'exploitation	14 290.46 €
Reports N-1	- 3 818.12€	Reports N-1	4 258.16 €
Déficit d'investissement	4 138.42 €	Excédent d'exploitation	1 201.24 €

Délibérant sur cet excédent d'exploitation de 1 201.24 €, le conseil municipal décide de virer 1 201.24 € à la section d'investissement (compte 1068).

Vote pour : 10

Abstention :

Vote contre :

101. Compte de gestion Service Eau 2012

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion service Eau 2012, dressé par le percepteur, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote pour : 10

Abstention :

Vote contre :

102. Compte administratif Service assainissement 2012 (sous la présidence de M. R.SCHWENCK)

Le conseil municipal approuve le compte administratif de 2012 dressé par le Maire.

Recettes d'investissement	27 768.16 €	Recettes d'exploitation	43 758.60 €
Dépenses d'investissement	25 637.82 €	Dépenses d'exploitation	43 528.27 €
Reports N-1	-17 132.56€	Reports N-1	0 €
Déficit d'investissement	15 002.22 €	Excédent d'exploitation	230.33 €

Délibérant sur cet excédent d'exploitation de 230.33 €, le conseil municipal décide de virer 230.33 € en section d'investissement (compte 1068).

Vote pour : 10

Abstention :

Vote contre :

103. Compte de gestion Service assainissement 2012

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion service assainissement 2012, dressé par le percepteur, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote pour : 10

Abstention :

Vote contre :

104. Compte administratif Service Camping 2012 (sous la présidence de M. R.SCHWENCK)

Le conseil municipal approuve le compte administratif de 2012 dressé par le Maire.

Recettes d'investissement	2 934.38 €	Recettes d'exploitation	13 226.97 €
Dépenses d'investissement	0.00 €	Dépenses d'exploitation	23 471.57 €
Reports N-1	-2 934.38 €	Reports N-1	11 160.30 €
Solde d'exécution investissement	0.00 €	Excédent d'exploitation	915.70 €

Délibérant sur cet excédent d'exploitation de 915.70 €, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 915.70 € à la section d'exploitation Exercice 2013 (ligne 002).

Vote pour : 10

Abstention :

Vote contre :

105. Compte de gestion Service Camping 2012

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion service camping 2012, dressé par le percepteur, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote pour : 10

Abstention :

Vote contre :

106. Budget primitif principal 2013.

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

2 077 312.37 € en section d'investissement et à
975 627.41 € en section de fonctionnement.

Vote pour : 8

Abstentions : 1 (M HERRMANN)

Vote contre : 3 (MM LEIDIG, ANDRE, Mme ORTH)

107. Taux des taxes pour 2013.

Le conseil municipal approuve les taux des taxes pour 2013 selon le tableau ci-dessous :

	Taux 2012	Produits 2012	Bases prévisionnelles 2013	Taux 2013	Produits 2013
TH	13.40 %	67 402 €	542 700	13.40 %	72 722 €
TFPB	13.27 %	142 387 €	1 125 000	13.27 %	149 288 €
TFPNB	50.27 %	9 149 €	19 100	50.27 %	9 602 €
CFE	17.41 %	96 277 €	620 200	17.41 %	107 977 €
Total		315 215 €			339 589 €

Vote pour : 12

Abstentions :

Vote contre :

108. Budget primitif 2013 Service eau

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2013 du service eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

16 178.42 € en section d'investissement et à
22 265.18 € en section d'exploitation.

Vote pour : 12

Abstentions :

Vote contre :

109. Budget primitif 2013 Service assainissement.

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2013 du service assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

50 671.22 € en section d'investissement et à
81 567.89 € en section d'exploitation.

Vote pour : 12

Abstentions :

Vote contre :

110. Budget primitif 2013 Service Camping

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2013 du service camping ci dessous :

0 € en section d'investissement et à
21 410.00 € en section d'exploitation.

Vote pour : 12

Abstentions :

Vote contre :

111. Habilitation du Centre de Gestion de la Moselle pour la mise en place d'une convention de participation mutualisée au risque Prévoyance

Le Maire informe le conseil municipal que le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 donne à nouveau la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents (fonctionnaires, non titulaires et de droit privé). Ce n'est en aucun cas obligatoire.

Le Centre de gestion de la Moselle a décidé de s'engager dans une procédure de convention qui portera uniquement sur le risque prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Moselle, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE: de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de Gestion de la Moselle va engager en 2013 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ET

-PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Moselle à compter du 1er janvier 2014.

- FIXE la participation estimative envisageable par la collectivité au montant suivant : 15 à 25 €/agent/mois.

Vote pour : 12

Vote contre :

Abstention :

112. Convention avec le SDIS de la Moselle (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour l'implantation d'un relai radioélectrique à l'usage des Sapeurs-Pompiers de la Moselle.

Le Maire présente au conseil municipal la proposition de convention avec le SDIS 57 pour l'implantation d'un relai radioélectrique sur le vestiaire du terrain de football, à l'usage des Sapeurs-Pompiers de la Moselle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention proposée par le SDIS 57.

Vote pour : 12

Abstention :

Vote contre :

113. Adhésion à « Moselle Agence Technique »

Le Maire présente au conseil municipal les projets de statuts de « Moselle Agence Technique ».

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'initiative du Conseil Général de la Moselle de créer en Moselle en 2013 une Agence Technique Départementale intitulée "MOSELLE AGENCE TECHNIQUE"
- d'approuver le projet de statuts voté par le Conseil Général et figurant en annexe à la présente délibération
- de mandater M. Rémi SCHWENCK, 1^{er} adjoint au maire, pour représenter la commune de Rettel avec voix délibérative, à l'Assemblée Générale Extraordinaire constitutive de "MOSELLE AGENCE TECHNIQUE", puis aux Assemblées Générales de "MOSELLE AGENCE TECHNIQUE" selon les conditions de mandats fixées par l'article 5 du projet de statuts figurant en annexe à la présente délibération.

Vote pour : 12

Abstention :

Vote contre :

**Pour copie conforme
A Rettel le 10 avril 2013
Le Maire**